

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TARIFS APPLICABLES AU 1ER NOVEMBRE 2023



TRANSACTION - VENTE

MONTANT DE LA VENTE	MANDAT EXCLUSIF	MANDAT SIMPLE
Moins de 35 000 €	3 500 € TTC	4 000 € TTC
De 35 001 € à 190 000 €	6% TTC	7% TTC
De 190 000 € à 2 490 000 €	5% TTC	6% TTC
Au delà de 2 490 001 €	4% TTC	5% TTC

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

EXPERTISE IMMOBILIÈRE EN VALEUR VÉNALE

150 € TTC / heure après acceptation de notre devis et établissement de la lettre de mission

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER, RÉDACTION DU BAIL

Part Bailleur

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : 150 € TTC

Honoraires à la charge du bailleur : 10 € TTC par m² de surface habitable

Honoraires d'établissement d'état des lieux : 3 € TTC par m² de surface habitable

Part locataire

Honoraires à la charge du locataire : 10 € TTC par m² de surface habitable (zone tendue)

Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable